

« Pour le développement rural »

à la Convention nationale pour l'avenir
de l'espace rural français
à Bordeaux, le 1^{er} mars 1991

On peut se demander pourquoi, compte tenu du caractère extrêmement décentralisé des problèmes ruraux, la Commission Européenne s'y intéresse. Elle s'y intéresse à de nombreux titres, notamment en ce qui concerne les politiques européennes de l'agriculture et de l'environnement ; mais bien entendu cette action communautaire a ses limites, vous le comprendrez. Malgré tout, cette question a une dimension européenne et je voudrais vous expliquer pourquoi. Lorsqu'il s'est agi de proposer de nouvelles formes de contributions de la Communauté au développement régional en 1987, j'ai demandé et obtenu, non sans mal, que le développement du monde rural soit considéré comme une priorité et il en a été ainsi lors d'un Conseil Européen, celui de février 1988, qui reste pour moi l'élément le plus important des six dernières années de l'histoire de la construction européenne, puisque c'est au cours de ce Conseil Européen que l'on a accepté les propositions de la Commission et que nous avons pu aider à mettre en œuvre des politiques structurelles dont je répète qu'elles peuvent vous intéresser mais dont je dois souligner les limites.

Pourquoi ai-je alors insisté sur le monde rural ? Tout d'abord parce que la renaissance du monde rural constitue pour moi un enjeu de civilisation pour les sociétés européennes. Toutes les sociétés européennes, y compris celles qui n'y attachent guère d'importance parce qu'elles ont

d'autres priorités en tête, notamment les pays qui sont en retard de développement.

Et en second lieu, je voudrais dire comment on peut relever ce défi au niveau européen – je le répète une troisième fois, en en connaissant les limites -- et enfin expliquer ce que fait la Communauté et ce que vous pouvez attendre d'elle dans l'avenir.

La renaissance du monde rural est donc un enjeu de civilisation pour nos sociétés. Pour s'en convaincre, il faut savoir – mon expérience personnelle me le montre après vingt années de participation sous des formes diverses à la construction européenne -- qu'il existe un modèle européen de société, différent des autres, même si surgissent autour de nous des sociétés très efficaces, très attractives pour notre jeunesse ou parfois moins attractives. Le modèle européen de société est une réalité et par exemple, avant de revenir au monde rural, dois-je rappeler que lorsqu'il s'est agi de discuter de la dimension sociale de la construction européenne, il s'est trouvé onze Etats membres sur douze, quelle que soit la forme de leur gouvernement, pour soutenir une Charte des droits sociaux des travailleurs et pour défendre un modèle socio-économique qui fait une part large au marché mais qui tient compte également des interventions des institutions publiques, l'Etat, les banques centrales et les collectivités décentralisées, ainsi que de la concertation entre les partenaires sociaux. Seule la Grande-Bretagne de M^{me} Thatcher s'y est opposée. Si je rappelle cela, c'est pour vous indiquer combien, quelles que soient les évolutions idéologiques et politiques de ces dernières années, fondamentalement nos représentants politiques sont attachés à ce modèle de société, mais ils oublient sans doute que, dans ce modèle européen de société, le monde rural joue une place essentielle. Est-il utile de rappeler ici la contribution des paysans – je les appellerai comme cela pour un moment – à l'organisation de l'espace et à l'entretien du sol, les marques qu'ils ont imprimées depuis des siècles et des siècles à notre société ? Or, c'est cela qui est menacé actuellement. Même si, je le reconnais, j'ai pu trouver quelque réconfort dans le dernier recensement

démographique concernant les petites communes, puisque la population s'y est maintenue. Et donc, parmi les traits de ce modèle européen de société, figure l'apport du monde rural à la continuité des liens sociaux si importants dans tous nos pays et notamment en France.

La permanence de certaines structures familiales dans le milieu rural en dépit des évolutions intervenues et que vous connaissez, la spécificité du peuplement européen, et pas simplement français, réparti sur l'ensemble du territoire dans un maillage urbain diversifié et qui nous oppose aux super-concentrations urbaines que l'on voit dans d'autres pays s'accompagnant de zones complètement désertifiées, le désir confirmé par beaucoup d'Européens d'un enracinement dans une terre et la quête parfois difficile aujourd'hui d'un sentiment d'appartenance à une collectivité proche de son histoire, voilà je crois, sans excès de termes, pourquoi on peut parler du monde rural comme d'un enjeu de civilisation.

Nous avons le sentiment que de telles structures sont implicitement menacées par des conceptions trop mécanistes de la croissance économique, voire de l'aménagement du territoire, par la fascination qu'exerce la grande agglomération urbaine comme pôle de développement et aussi par une négligence de plus en plus importante, et j'aurai l'occasion d'y revenir, à l'égard de l'entretien du plus précieux capital qui nous a été légué, je veux parler du capital nature.

Certes, la prise en compte de l'environnement a suscité un regain d'attention pour le monde rural, mais cela n'a pas été suffisant, jusqu'à présent, pour mobiliser les opinions publiques, pour faire en sorte que le problème soit posé d'une manière sereine et ne suscite pas d'un côté ou d'un autre des réactions passionnées qui rendent le dialogue impossible. Certes, on est sensible aux pluies acides, aux pollutions des nappes phréatiques, à la disparition des espèces naturelles, mais l'ampleur des phénomènes, leur gravité, leurs liens entre eux ne sont pas encore suffisamment perçus, et il viendra sans doute d'Europe les signes qu'il faut un débat sur ces sujets.

Pourtant les avertissements ne nous ont pas manqué. Il serait facile ici d'engager une réflexion sur ce qui est intervenu de la conception d'avenir de la croissance, du rôle de la planification de l'aménagement du territoire, mais tel n'est pas le projet.

Simplement, je crois que le problème qui nous occupe nous invite à une réflexion quasi philosophique sur la notion de progrès, à mieux clarifier les finalités de l'action collective et à mieux prendre en charge non seulement les avantages mais les coûts de la croissance, voire à les mesurer autrement. Qu'il s'agisse des coûts liés à la désertification, à la détérioration du milieu forestier, à la friche sauvage, au déséquilibre démographique avec les coûts collectifs qu'il entraîne, à la perte de temps, sans oublier – parce qu'il y a aussi l'autre contrepartie – la concentration dans les villes qui entraîne souvent l'encombrement, la laideur des paysages urbains, la montée de l'anomie sociale et des risques pour la sécurité des personnes.

C'est pourquoi, sans vouloir en faire une question théorique, il me semble que l'avenir du monde rural pose à nouveau la question de ce qu'on appelle les biens collectifs, c'est-à-dire des biens qui ne sont pas spontanément signalés par l'économie de marché, ces biens qui comptent autant dans la qualité et dans notre niveau de vie que les biens privés que l'on peut se procurer sur le marché. Cette notion de biens collectifs, la planification française l'avait mise à l'ordre du jour dans les années 60. On disait à l'époque : « notre niveau de vie ne dépend pas seulement de l'argent que nous avons dans notre porte-monnaie ». Cette réflexion demeure vraie aujourd'hui. Et bien sûr, quand on parle – vous me permettrez d'ajouter : en tant que citoyen – de biens collectifs, on s'alarme de voir l'impôt trop décrié, car l'impôt a aussi ses vertus ; c'est lui qui aide à financer ces biens collectifs qui sont indispensables à notre vie privée comme à l'équilibre de notre vie collective. C'est cette révolution conceptuelle à laquelle tous les Européens sont invités s'ils veulent rester européens et trouver dans leurs traditions les atouts pour affronter la modernité.

Comment relever le défi au niveau européen ? Je dis bien

au niveau européen, n'ayant pas la prétention d'ajouter quoi que ce soit à ce qui a été dit et par votre colloque et aussi par le ministre de l'Aménagement du territoire. Ma vue est donc plus lointaine, elle part de Bruxelles et vise 340 millions d'habitants.

Mais je voudrais quand même dire un mot, pour que l'on comprenne dans quel contexte vit la France, des trois visages de l'espace rural en Europe, des trois principes qui pourraient ordonner une action et enfin des trois réformes qui sont indispensables.

Tout d'abord, les trois visages du rural. Ils rejoignent ceux que M. Cherèque a cités et on les retrouve en Europe. Il y a le rural proche des grandes agglomérations urbaines, le rural classique et ce que l'on appelle aujourd'hui, puisque l'expression est admise, le rural profond.

Le *rural proche* des grandes agglomérations urbaines, ou facilement accessible à partir d'elles, c'est une situation qui prévaut dans certains pays européens à forte densité démographique et que l'on retrouve partout. On y observe que l'agriculture s'y est fortement intensifiée mais aux dépens de l'environnement et des nécessaires espaces d'aération. La vie sociale y est active, les équipements généralement nombreux et d'autres activités industrielles et tertiaires sont venues s'installer. On retrouve par exemple, mais je ne veux pas abuser des énumérations, cette situation dans le Sud-Est de l'Angleterre, dans le triangle Paris-Bruxelles-Bonn, dans les basses terres proches de Cornouaille, comme à l'est du Royaume-Uni, dans la plaine du Pô, aux Pays-Bas, ou dans les Flandres belges, le Nord de l'Allemagne, voire dans certaines régions côtières qui attirent beaucoup de touristes et qui ont en même temps un peuplement assez densifié. Quelles sont les menaces qui pèsent sur ces régions ? La spéculation foncière qui rend de plus en plus difficile à de jeunes agriculteurs de s'installer, la déformation des paysages, la fragilité inquiétante de l'équilibre écologique et aussi la surcharge saisonnière due à l'activité touristique et pour lesquelles je n'ai bien entendu pas de remèdes à proposer.

Le *rural classique* maintenant. Il domine territoriale-

ment en Europe. L'exode continue dans ces zones et il a pour conséquences des difficultés dans l'agriculture et l'absence de débouchés professionnels pour les jeunes. On observe un sous-emploi caché et des zones à revenus faibles ; la nature est progressivement délaissée avec ses effets négatifs sur l'environnement. Il manque des ressources locales pour assurer un redémarrage du développement. Et on retrouve là un leitmotiv de notre analyse : on ne peut pas demander aujourd'hui à l'agriculteur, comme il l'a fait pendant des siècles, d'être le seul agent qui porte le développement rural. Il ne peut plus le faire à lui seul, même s'il est indispensable dans chacune de ces zones rurales. Cette situation, on la retrouve dans le Nord-Ouest de l'Espagne, l'Ouest de l'Irlande, l'Irlande du Nord, l'Ouest de l'Ecosse, à la périphérie méridionale de la Communauté et aussi dans une grande partie du Centre de la France. Mais quand je dis « Centre », c'en est une vision extensible.

Et enfin, on trouve le *rural profond* dans des régions périphériques où ne pénètre pas le flux de la croissance économique mondiale, où le déploiement conduit à la désertification, où il n'existe aucune possibilité d'autodéveloppement dans l'état actuel des choses. On peut comparer le rural profond à la pauvreté. C'est un phénomène cumulatif. La pauvreté, on le sait maintenant, ce n'est pas simplement manque de ressources, ou faible niveau d'éducation, ou mauvaise naissance familiale. C'est un ensemble de phénomènes qui peu à peu vous marginalisent. Ce même élément de cumul est sensible dans ces zones-là. Le rural profond, on le trouve dans les régions de montagne, en France dans les Alpes, les Pyrénées, le Massif Central, dans les montagnes méridionales, dans les Highlands d'Ecosse et dans de nombreuses îles.

Telles sont les trois situations auxquelles nous avons à faire face dans notre effort pour, je dis bien : compléter et non pas nous substituer à ce qui ne peut être fait que d'en bas. Comment l'action d'en haut, venue de la Communauté, et peut-être aussi des Etats nationaux, peut-elle s'harmoniser avec les efforts faits en bas ?

De notre courte expérience, puisqu'elle n'a que quelques

années, j'ai retiré, pour ma part, trois principes qui peuvent aider, me semble-t-il, à l'indispensable « aggiornamento » du développement rural.

Tout d'abord, la *sélectivité*. Il faut éviter un saupoudrage coûteux et inefficace. Il convient donc, en premier lieu, de repérer les pôles utiles de développement et de délimiter le territoire pertinent pour l'action. De ce point de vue, il y a en dehors de France des expériences très intéressantes que je vous recommande car ce territoire ne recoupe pas forcément le quadrillage institutionnel tel qu'il existe dans chaque pays. Dans les pays dont j'ai fait mention, on s'est arrangé pour inciter à la coopération entre les responsables des collectivités locales mais on a aussi impliqué fortement les acteurs économiques et sociaux. Et c'est, je crois, ces expériences qui expliquent, par exemple, le succès du développement rural en Bavière, mais ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Deuxième principe, la *solidarité*. Chacun le sait, les ressources humaines et financières ne vont pas spontanément aux régions les plus délaissées, aux régions rurales. C'est plutôt le contraire. Il faut donc que les autorités d'en haut, la Communauté des Etats nationaux, s'arrangent pour diffuser vers le bas. C'est donc là un principe très important.

Et enfin troisième principe, le *partenariat*. Le monde rural s'est construit autour des agriculteurs, je l'ai dit, à la fois producteurs de biens, créateurs de civilisation et jardiniers de la nature. Ces agriculteurs sont toujours indispensables, mais ils ne peuvent plus à eux seuls supporter le poids de l'activité économique et sociale ; ils doivent pouvoir compter sur d'autres partenaires et aucun d'entre eux ne peut faire défection. Je veux parler des services publics et j'en reviens donc aux dépenses publiques et à l'impôt (mais j'en ai déjà parlé), aux petites et moyennes entreprises, au tourisme, et notamment au tourisme social qui marche si bien et qui a tant de potentialités dans plusieurs des pays européens, et enfin aux associations culturelles.

C'est de la concertation entre tous ces acteurs que

viendra, si une solidarité effective s'exprime, la relance de l'activité du développement rural.

J'ai souligné les trois visages du rural, les trois principes qui peuvent ordonner son action ; cela implique, au niveau européen, trois réformes indispensables : *l'adaptation de la politique agricole commune* pour tenir davantage compte de cette exigence du développement rural, une *organisation fondée sur le territoire* et permettant la conjugaison des forces de développement et enfin une *pluriactivité réaliste*. On ne peut évidemment pas parler du développement rural sans aborder la question de l'agriculture. Mais avant d'en venir à des propositions, il faut rappeler ici que la politique agricole commune est à nouveau au cœur des problèmes et des difficultés de la Communauté. Je le dis avec une certaine gravité car, si nous n'arrivons pas à trouver un accord, je crains qu'une crise politique ne secoue la Communauté et ne paralyse son développement, enrave un dynamisme qui n'a pas manqué de se manifester dans tous les domaines depuis six ans.

Il faut donc adapter la politique agricole commune, à un moment très mal choisi puisque le revenu agricole a baissé en moyenne de 1975 à 1980 et que, dans les années 80, il s'est à peine stabilisé, même s'il y a des différences entre les pays ou entre les catégories de producteurs. Mais il faut la réformer. Tout d'abord parce que c'est une politique commune qui depuis 1962-1965 a réussi dans ses objectifs d'alors. On pourrait même dire que la politique agricole commune est victime de ses succès. Pendant toute cette période, les agriculteurs d'ailleurs ont été l'avant-garde de la construction européenne ; ils en ont même préservé un minimum de cohésion et de solidarité.

Il faut également réformer cette politique parce que nous avons des échéances financières lourdes d'importance pour l'avenir de la Communauté comme pour l'agriculture.

Je rappelais tout à l'heure la décision de février 1988 qui a comporté une réforme financière de l'agriculture et des mesures d'accompagnement, que je n'énumérerai pas ici (ce n'est pas le sujet), mais qui ont été très peu

appliquées. C'est donc une source de déceptions et d'aggravations du problème.

Nous sommes surtout à la veille de renouveler des contributions financières qui permettront à la Communauté de se développer pendant les années 1993-1997. On retrouve toujours le même débat entre ceux qui veulent limiter les dépenses agricoles pour faire la place à d'autres politiques – c'est un problème budgétaire classique – et ceux qui, au contraire, considèrent que l'agriculture ne doit pas avoir de limites. La discussion de ce problème, en cette année en 1991, est aggravée par le fait qu'en 1990 les agriculteurs, et notamment les agriculteurs français, ont connu beaucoup d'événements adverses : la sécheresse, la baisse des prix mondiaux, mais aussi les conséquences des relations « Est-Ouest », c'est-à-dire le fait que les pays de l'Europe de l'Est sont sortis du communisme et que nous les avons aidés, notamment en ouvrant nos marchés.

Il faut également réformer cette politique agricole commune parce que du fait du progrès technique – que sans doute les pères de cette politique avaient sous-estimé – la production tend de plus en plus à dépasser la consommation. Je parle de la consommation solvable. Bien sûr, comme quelqu'un l'a dit l'autre jour à la télévision, « c'est un scandale, il y a tellement de gens qui ne mangent pas à leur faim ». Si le problème était aussi simple, il serait réglé. Mais de toute manière s'il devait en être ainsi, dans une vision idéale, encore faudrait-il que les contribuables européens acceptent une augmentation de 20 à 30 % de leurs impôts pour arriver à nourrir le monde entier.

Il faut enfin réformer cette politique parce qu'elle fait l'objet de critiques de la part de nos principaux partenaires commerciaux. Il faut à ce sujet être clair. La politique agricole est dominée dans le monde par deux éléphants qui écrasent tout le monde sur leur passage : les Etats-Unis et la Communauté européenne.

Nous nous battons à coup de subventions dans une surenchère permanente, aux dépens des autres producteurs, mais hélas aussi aux dépens des pays du Sud, des pays sous-développés qui préféreraient exporter plutôt qu'em-

prunter. Cette situation ne peut pas durer. Elle ne peut pas durer en soi ; elle ne peut pas durer aussi parce que l'Europe a intérêt à ce que le commerce mondial soit libéralisé compte tenu de ses énormes potentialités en matière industrielle comme en matière de services.

N'oublions pas que la Communauté est le principal sujet commercial du monde puisque nous faisons 20 % du commerce international contre 12 % pour les Etats-Unis et 9 % pour le Japon.

On peut donc ramener cela à un slogan simple : nous faisons actuellement 20 % du marché mondial des céréales. Si nous devons passer à 18 ou à 17 % et si c'est pour que les Américains nous remplacent, c'est non. Si c'est pour, au contraire, permettre à des pays en voie de développement d'exporter davantage, ce doit être oui.

Voilà les quatre raisons pour lesquelles il faut réformer la politique agricole commune. Il fallait en parler longuement ici en raison des conséquences que cela a sur le milieu rural. En France 1 410 000 personnes travaillent dans l'agriculture, la plupart dans le rural profond. La question est de savoir comment maintenir le plus grand nombre possible d'agriculteurs à la terre. Or, je prétends, mais c'est un autre sujet, que même si nous avions cet argent, si nous continuions la politique actuelle, trois agriculteurs sur quatre auraient disparu dans les vingt-cinq ans en France et dans d'autres pays.

Donc, il faut réformer la politique agricole commune, il faut une organisation fondée sur le territoire et permettant, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'exercice de la solidarité et du partenariat. De ce point de vue, je vous renvoie aux nombreux travaux qui existent sur le développement rural, mais j'en citerai un que je soumettrai à votre réflexion.

Le Professeur Bernard Kayser de Toulouse, qui par ailleurs affiche un bel optimisme en ce qui concerne l'avenir du monde rural, ce qui est à noter, a dit, en parlant de la France : « l'unité spatiale de base de l'aménagement n'a pas pu être définie, la force de l'institution communale et la faiblesse de l'institution cantonale ont interdit les regroupements automatiques. C'est le concept de petites régions,

micro-régions ou pays qui a présidé à des rouages aléatoires et discutables ». Mais ceci était uniquement pour votre réflexion.

Il faut enfin une pluriactivité réaliste se fondant essentiellement sur l'héritage naturel, culturel et entrepreneurial de chaque région, pluriactivité chez l'agriculteur lui-même. Un tiers des agriculteurs français ont une autre activité, 50 % des agriculteurs allemands, mais pluriactivité en général. De cela, vous êtes convaincus. Je voulais simplement le citer pour que vous compreniez mieux les conditions dans lesquelles nous intervenons en appui des programmes de développement rural définis par l'Etat, les régions et les communes. À ce sujet, et pour ne pas y revenir, je dois vous indiquer qu'il peut exister un partenariat entre la Commission Européenne et les régions. Mais notre règle déontologique essentielle est que ce partenariat doit toujours se faire en présence d'un représentant de l'administration nationale. Tel est en tout cas le vœu exprimé par les douze pays membres de la Communauté et auquel nous ne saurions déroger sans créer des difficultés qui n'arrangeraient rien.

J'en viens maintenant à mon dernier point : que peut faire la Communauté Européenne ? J'en traiterai avec pleine conscience de la diversité des situations – j'y ai assez insisté – et de l'application du principe de subsidiarité. Nos fonctionnaires ne sont pas capables et ne veulent pas définir ce qui est bon pour telle ou telle partie de la France ou d'un autre pays. Mais ils peuvent mieux comprendre ces problèmes, capitaliser une expérience sur le développement rural comme sur d'autres sujets et aider à la résolution de vos problèmes. Cette action communautaire, je l'ai dit aussi, a ses limites.

Que va faire la Communauté qui a et qui aura une incidence directe sur le développement rural ? La contribution de la politique agricole commune, la dimension horizontale de la politique de l'environnement et troisièmement, les programmes structurels que nous avons établis à la suite de la décision de février 1988 et que nous mettons en œuvre dans le cadre des politiques dites structurelles.

Je commencerai donc par la réforme envisagée de la politique agricole commune. Je dis bien envisagée car le chantier est ouvert. La discussion doit avoir lieu avec chaque Etat membre, avec les organisations agricoles. Différentes hypothèses doivent être faites et ensuite la décision appartiendra aux douze chefs d'Etat et de gouvernement.

Pour introduire cette réflexion, je suis parti pour ma part, car je voudrais là m'exprimer à titre personnel, de trois objectifs ou de trois contributions de l'agriculteur : nourrir la population, entretenir le sol et le paysage et contribuer au développement rural et enfin, troisièmement, fournir aux autres activités économiques des sources d'énergie et des matières premières. Je veux parler de l'industrie. Je ne reviendrai pas sur ce point qui nous éloigne trop du sujet de ce séminaire, mais permettez-moi de déplorer qu'en France nos grandes entreprises industrielles ne fassent pas l'effort de recherche que je vois à l'étranger pour faciliter ces débouchés de l'agriculture. Vous devez savoir que si, dans notre production végétale, 5 % pouvaient aller à l'industrie, tous nos problèmes d'équilibre seraient résolus au niveau européen en ce qui concerne l'aspect global des productions végétales. Mais pour l'instant lorsque je veux lancer un projet, je dois faire appel à des chercheurs non français et même parfois à des chercheurs américains. Si la production agricole pour l'industrie peut apporter une grande contribution à l'équilibre global de la politique agricole, pour le reste, la réflexion qui est ouverte a cinq points d'application principaux.

Je ne ferai que les citer :

– Tout d'abord, maintien de la politique du double prix, c'est-à-dire d'une certaine protection communautaire, mais redistribution – je vous inviterai à réfléchir sur la redistribution des soutiens – tout d'abord pour se rapprocher un peu des prix mondiaux et, d'autre part, pour mieux répartir ces soutiens entre les différentes formes d'agricultures. Il vous intéressera peut-être de savoir qu'en matière céréalière, 6 % des exploitations en Europe occupent à elles seules 50 % de la surface et font 60 % de la production ; que dans le domaine du lait, 15 % des exploitations en

Europe font 50 % de la production ; que pour la viande de bœuf, 10 % des fermes détiennent 50 % de l'élevage bovin. Je ne condamne pas cette concentration. Je dis simplement qu'elle nous invite à réfléchir en ce qui concerne les principes du soutien car, dans l'état actuel des choses, 80 % de nos soutiens vont à 20 % des agriculteurs. Ce qui explique, je crois, une des faiblesses des agriculteurs dans le monde rural et un handicap pour le développement rural.

— Deuxième principe : modulation des aides. Nous demandons que l'on réfléchisse à une aide qui irait jusqu'à une certaine taille d'exploitation. Certains ont proposé que l'aide soit diversifiée selon les régions. C'est un système impossible à mettre en place parce que trop bureaucratique et trop arbitraire, compte tenu de la qualité de nos statistiques.

— Troisième principe : ouverture limitée de nos marchés. Je l'ai dit tout à l'heure, il faudra faire un effort pour les pays en voie de développement et pour les pays de l'Europe du Centre et de l'Est.

— Quatrièmement : favoriser, lorsqu'ils le souhaitent, le départ des agriculteurs âgés, mais attention : le départ d'un agriculteur âgé ne veut pas dire que la terre correspondante va tomber en friche. Non, il faut qu'il y ait deux autres possibilités : le regroupement parfois nécessaire avec une exploitation existante ou la prise de ces terres par un jeune.

Ce n'est qu'à ces conditions que, pour ma part, je suis disposé à proposer une mesure favorisant le départ des agriculteurs âgés.

— Et enfin, cinquième élément de proposition : une incitation à la production compatible avec un meilleur environnement, y compris, ce qui est une grande revendication de la France mais tout à fait justifiée, la protection des produits de qualité. Il faut résister à cette tendance que l'on rencontre en Europe selon laquelle le consommateur est roi et est tellement intelligent qu'il fait lui-même la distinction entre les produits. Malheureusement, vingt ans d'expérience ont montré que ce n'était pas le cas et, par conséquent, la défense de la marque et de la qualité doit être un des piliers fondamentaux de la politique agricole

nouvelle. Je vous le dis aujourd'hui parce que cela a un lien avec le développement rural et parce que c'est une occasion pour moi de parler devant des responsables locaux et des responsables professionnels qui ont toujours marqué un très grand intérêt, une très grande sensibilité, à l'égard de l'agriculture. Certains d'entre vous voient, souvent avec tristesse partir les derniers agriculteurs de leur commune ou de leur canton.

Deuxième élément de la politique européenne : la politique de l'environnement qui doit avoir une dimension horizontale. Je ne vais pas entrer dans le débat, qui a eu lieu en France, entre Ministre de l'Environnement et Ministre de l'Agriculture. Mais je tiens à souligner cependant que nos études les plus sérieuses montrent que les données actuelles de l'exploitation agricole, le lien entre l'organisation du travail, l'organisation de la production et l'exploitation du sol et des matières premières aboutissent à de nombreux risques pour le capital nature. Que l'on ne vienne pas me faire dire que tous les agriculteurs sont responsables de cela. Que l'on ne vienne pas me faire dire que l'agriculture est le principal agent de détérioration de l'environnement. Non. Le principal agent reste la production industrielle ou même, d'une manière plus générale, le fait que nos citoyens ignorent la nature dans leurs gestes quotidiens.

Mais enfin, il faut que vous soyez conscients et que vous acceptiez qu'il y a une surabondance dans l'utilisation des pesticides, les résidus de nitrates, les métaux toxiques et tout ce qui a une influence sur la santé publique. Il faut que vous soyez alertés sur la disparition des espèces. En France, 55 % des mammifères sont menacés. Vous connaissez également les risques qui pèsent sur la diversité génétique pour la production. La contamination de toutes les sources de l'eau catalysée par une utilisation massive des engrangements, des nitrates, phosphates, la désertification et l'érosion du sol, les incendies forestiers et même le fait de délaisser le sol en certains endroits sont une crainte pour l'environnement. J'espère donc que la profession agricole en général et les responsables des milieux ruraux de l'autre

côté voudront bien prendre en considération cette réflexion sur l'environnement de façon à ce que nous en fassions un outil, un élément de justification pour le développement rural.

Et enfin, troisièmement, les politiques structurelles menées en faveur du développement rural et qui ne sont que commencer puisque, si la décision est de 1988, les programmes ont été adoptés en 1990 et 1991. Ils se placent sous l'égide de la cohésion économique et sociale qui est devenue l'un des objectifs centraux de la Communauté et que les pays les moins riches de la Communauté auraient tendance à tirer à eux. L'idée en est simple : chaque habitant, chaque région de la Communauté doit avoir des chances égales de participer au bien-être collectif. Voilà ce qui explique ces politiques. Mais cela intéresse le développement rural dans deux directions. La première, c'est l'aide que nous apportons aux régions en retard de développement qui couvrent 21 % de la population, 38 % du territoire de la Communauté.

Nous y consacrerons en cinq ans 36 milliards d'écus, c'est-à-dire 250 milliards de francs. L'autre va uniquement aux zones rurales qui n'appartiennent pas à ces régions en développement. Et c'est là où la France est intéressée. Ces politiques du développement rural stricto sensu couvrent 17 % du territoire communautaire, 5 % de la population. Nous y avons alloué en cinq ans 2,6 milliards d'écus, c'est-à-dire 13 milliards de francs, parce que ce n'est qu'un début. Et sur ces 13 milliards de francs, 6 milliards de francs vont à la France : ce qui n'est quand même pas mal. Voilà quels sont les principaux éléments de cette politique qui est fondée sur des programmes pluriannuels de développement. Ceux-ci promeuvent le développement de l'agriculture, l'encouragement à la forêt et à la filière bois, l'incitation à la création de petites et moyennes entreprises industrielles et artisanales, le développement du tourisme, la protection de l'environnement et aussi le renforcement des ressources humaines par la formation professionnelle se situant sur le territoire même du développement rural.

Telles sont les actions que nous menons. Elles seront

développées dans les années à venir, tout au moins je le souhaite. Et je suis encouragé par l'immense succès de cette convention, car il prouve qu'il y aura à la fin de l'année, quand nous en discuterons, autour de la table, de nombreux partisans de cette politique. Nous tirerons les enseignements de ce qui aura été fait pendant ces trois années, mais il faut savoir que les rendez-vous sont là. Entre maintenant et octobre 1991, l'Europe devrait se décider sur l'adaptation de la politique agricole commune, sur la définition d'une politique de l'environnement concernant également les aspects agricoles et sur la révision des politiques structurelles dont je viens de parler concernant notamment le développement rural. Les décisions seront prises inévitablement l'an prochain de façon à avoir le cadre financier nécessaire pour le développement de la Communauté entre 1993 et 1997.

Ces questions seront bien entendu également évoquées par les pays les moins développés de la Communauté lorsqu'on discutera de l'Union politique et de l'Union économique et monétaire. Au surplus, j'ai l'intention personnellement de proposer la création d'une fondation européenne pour la promotion du développement rural. Non pour la défense, qui est un terme passif, mais pour la promotion du développement rural car il y a un grand travail d'observation et de recherche à mener, généralement de caractère scientifique. Ce que j'ai dit, par exemple, sur les liens entre l'exploitation agricole et l'environnement mérite d'être vérifié, contrôlé et il faut aussi revenir à nos sources historiques, savoir quelle est l'importance du sol, des paysages, de la vie sociale, des relations, tout ce qui fait une vie, afin de ne pas être obligé de constater, dans quinze ans, que les budgets de 2 ou 3 000 communes françaises ne comportent comme dépenses que deux rubriques : déjeuners mensuels des personnes âgées et voyages annuels des personnes âgées. C'est pour éviter cela qu'il faut se mobiliser dès maintenant, pas seulement politiquement mais scientifiquement, en essayant de mieux comprendre ce qui se passe sur notre territoire, dans son aménagement, dans son sol mais aussi pour avoir une notion

plus large, comme je l'ai dit, du développement. C'est donc une véritable révolution conceptuelle qu'il faut faire.

Un grand chantier est ouvert. Il y va, je le répète, de l'avenir de notre modèle de société avec des valeurs auxquelles nous devons tenir par-dessus tout. Puisse la Communauté Européenne poursuivre sur la modeste lancée que j'ai indiquée, puissent les Européens, tous les Européens, opérer la prise de conscience nécessaire avant qu'il ne soit trop tard.